



## **COMMUNIQUÉ INDECOSA-CGT**

### **Une taxe de plus ? Une taxe de trop !**

Voici la nouvelle trouvaille du gouvernement pour financer la suppression de la taxe professionnelle. Il pourrait, une fois de plus, taxer tous les consommateurs et continuer à accorder des baisses de cotisations sociales aux entreprises.

Les propositions de la commission sur la « contribution climat-énergie » (CCE), publiées ce jour dans la presse, prônent la mise en place d'une taxe carbone. Elle serait accompagnée de compensations « partielles et transitoires » pour les ménages les plus modestes.

Pour une tonne de CO<sup>2</sup> estimée à 32 € en 2010, cette taxe pourrait se traduire par une augmentation de + 7,7 centimes d'euros pour l'essence, + 8,5 centimes d'euros pour le gazole et + 15 % pour la facture de gaz... Addition probable pour certains foyers : 300 € par an !

D'autre part, l'augmentation de l'essence entraînerait une hausse des prix des produits qui serait encore une fois supportée par les consommateurs. INDECOSA-CGT se prononce contre cette « double peine » qui leur serait infligée.

Trop c'est trop !

Si on veut inciter les consommateurs à modifier leurs comportements, pour INDECOSA-CGT, il faut tout simplement :

- mettre en place une véritable politique de transports collectifs, en lien avec l'aménagement du territoire, basée sur les besoins des usagers et non sur des critères de rentabilité.
- accélérer la construction de logements de qualité accessibles à tous.

INDECOSA-CGT dénonce un alourdissement des charges, au moment où le pouvoir d'achat des consommateurs (actifs ou retraités) est de plus en plus mis à mal.

Montreuil, le 23 juillet 2009

**Contacts : Alicia GIRARDIN au 06 71 32 73 61  
Claude BRULEY au 01 48 18 84 18**